

COMMUNE DE MONTBERON

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Les orientations générales

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
LES ORIENTATIONS GENERALES	3
1. Contenir l'accroissement démographique par une urbanisation maîtrisée	4
2. Sécuriser les déplacements et réaménager les espaces publics	5
3. Réorganiser les services à la population, les commerces et les équipements publics	7
4. Préserver le patrimoine naturel, culturel et l'activité agricole	8

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune de Montberon fait suite au diagnostic stratégique. Il est l'expression des orientations du projet de la municipalité et constitue un cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement et d'urbanisme qu'engagera la commune dans le cadre du PLU.

Conformément à la nouvelle loi Urbanisme et Habitat, n° 2003-590 du 2 juillet 2003, le PADD n'est plus opposable au tiers. Il définit, dans le respect des objectifs et principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.

LES ORIENTATIONS GENERALES

Globalement les orientations prévues découlent d'une réflexion englobant l'intercommunalité.

Les orientations générales de la commune, dans le cadre du PADD, sont les suivantes :

1. Contenir l'accroissement démographique par une urbanisation maîtrisée,
2. Sécuriser les déplacements et réaménager les espaces publics,
3. Réorganiser les services à la population, les commerces et les équipements publics,
4. Préserver le patrimoine naturel, culturel et l'activité agricole.

Les principales orientations générales sont reprises sur le plan ci-joint.

1. Contenir l'accroissement démographique par une urbanisation maîtrisée

Rappels du diagnostic et des principaux enjeux

La commune de Montberon comptait, au recensement de 1999, 2342 habitants. La comparaison des chiffres des deux derniers recensements met en évidence la forte croissance de la population. Entre 1990 et 1999, la commune a en effet gagné 857 habitants, ce qui fait quasiment 100 nouvelles personnes par an. Sa proximité de Toulouse (15 km), pôle urbain et bassin d'emploi majeur, en fait une zone extrêmement attractive du point de vue résidentiel.

Montberon souhaite continuer à accueillir une population nouvelle, notamment pour le maintien et le bon fonctionnement de ses services à la population et de ses équipements scolaires, tout en préservant son identité. Toutefois, elle souhaite adopter une croissance plus régulière de sa population que dans les années précédentes, pour, à l'horizon 2015, atteindre 3200 à 3500 habitants.

Deux enjeux se dégagent face à ce constat pour la commune :

- **Organiser et maîtriser son développement urbain.**
- **Adapter ses équipements aux besoins de sa population.**

Orientations générales

Soucieuse d'assurer un aménagement cohérent et un développement urbain durable, la municipalité a dégagé les principes généraux du développement communal :

- **Le développement de l'urbanisation doit principalement se faire en continuité du centre ville par une densification de l'habitat à proximité des équipements, au sens le plus large du terme,**
- **Les secteurs d'habitat déstructurés du nord et de l'est devront être reconnectés** au centre ville par des liaisons inter quartiers.

2. Sécuriser les déplacements et réaménager les espaces publics

Rappels du diagnostic et des principaux enjeux

▪ Les axes de transit

Les deux axes qui posent problème en terme de sécurité des déplacements sont les suivants :

- La RD 15, qui mène à Toulouse, est extrêmement empruntée, ce qui occasionne des conflits d'utilisation, principalement aux heures de travail.
- La RD 20 qui traverse des zones d'habitat dispersé, pose également des problèmes de sécurité, liés notamment à la vitesse des véhicules et au manque de visibilité des accès.

L'enjeu est donc de retraiter ces axes afin de renforcer la sécurité et de faciliter les déplacements.

▪ Le stationnement

La commune connaît aujourd'hui des difficultés de stationnement devant les commerces et les services notamment.

L'enjeu est donc de réorganiser ces espaces de stationnement pour le confort des usagers mais aussi pour une meilleure accessibilité des commerces et des services.

▪ Les déplacements piétonniers

La commune manque de voies de circulation douce (piétonnes et cyclables) entre les zones habitées et les principaux équipements. De plus, celles qui existent sont relativement mal connectées entre elles.

Le développement et la réorganisation des voies de circulation douce sont des enjeux forts en terme de sécurisation des déplacements.

▪ Les transports en commun

L'offre en transport en commun est aujourd'hui peu optimisée sur la commune (desserte faible, fréquentation peu importante et essentiellement scolaire). La création de nouvelles infrastructures au niveau de l'agglomération toulousaine (métro) implique un certain nombre d'évolutions dans les déplacements.

D'une manière globale, la gestion et la réorganisation des déplacements sont à réfléchir à l'échelle de l'agglomération et avec l'intercommunalité.

La connexion de l'offre en transport en commun de Montberon aux futures infrastructures de l'agglomération représente un enjeu dans la réorganisation des déplacements, notamment domicile-travail.

Orientations générales

▪ Sécuriser la traversée du village :

Les RD 15 et RD 20 sont des axes de transit majeurs sur lesquels la commune souhaite **sécuriser les déplacements**, notamment entre les zones d'urbanisation future et les zones d'équipements et de services. Les nouveaux accès y seront proscrits. A l'intérieur des parties urbanisées, **l'aménagement viaire et des espaces publics** devra contribuer à limiter les risques et à agrémenter la traversée du bourg.

▪ Réorganiser le stationnement et les espaces publics :

Dans le centre bourg, la vocation d'habitat, de commerces et de services **doit être confortée** pour répondre aux besoins de la population par une **politique des déplacements et du stationnement qui facilite les échanges**.

▪ Organiser les déplacements doux

Les modes de déplacements doux entre les zones d'habitat, les équipements et services **seront renforcés et créés, de même que l'utilisation des transports en commun**.

▪ Renforcer les liens entre les zones d'habitat, d'équipement et de services.

La commune souhaite **limiter les voies en impasse** et **favoriser le maillage viaire** afin de reconnecter les quartiers entre eux et au bourg.

3. Réorganiser les services à la population, les commerces et les équipements publics

Rappels du diagnostic et des principaux enjeux

▪ Les commerces et services

Les commerces et services sont principalement situés le long de la RD 15, au sein d'un petit espace multi-service qui appartient à un propriétaire privé. Il manque aujourd'hui de fonctionnalité (accès notamment) et d'esthétique.

L'accompagnement de la dynamique commerciale et de services est important pour la vie socio économique de la commune et le réaménagement de cet espace représente un enjeu important pour l'attractivité du centre bourg de Montberon.

▪ Les espaces et les équipements publics

La commune est assez bien dotée en services et en équipements, mais leur éparpillement et leur difficulté d'accès nuisent aux usagers et ne permettent pas d'optimiser leur fréquentation (salle des fêtes, équipements sportifs et culturels).

La place de l'Eglise face à la salle des fêtes ainsi que la place triangulaire au carrefour de la RD 15 et de la RD 15d sont deux des principaux secteurs à enjeux en terme d'amélioration des espaces publics de la commune.

D'autres équipements intercommunaux pourraient également être créés.

Le retraitement des espaces publics est une priorité pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et le bon fonctionnement des équipements.

Orientations générales

▪ Maîtriser la dynamique commerciale

La commune souhaite redonner une dynamique commerciale au centre bourg autour des espaces publics **en maîtrisant la vocation esthétique du bâti.**

▪ Réorganiser les services et les équipements publics

La municipalité souhaite réorganiser les équipements publics (mairie, poste, salle des fêtes), **afin d'optimiser leur fréquentation, tout en améliorant la qualité.**

La commune souhaite **relier le stade au centre bourg.**

4. Préserver le patrimoine naturel, culturel et l'activité agricole

Rappels du diagnostic et des principaux enjeux

▪ L'assainissement

La commune rencontre quelques difficultés en matière d'assainissement. La capacité des deux stations d'épuration est aujourd'hui limitée et ne permet de traiter que l'équivalent de 2500 habitants.

L'assainissement collectif est à optimiser.

▪ Le patrimoine naturel

La prise en compte des zones inondables est importante dans l'organisation territoriale de la commune.

Montberon est entourée de ruisseaux dont les abords sont sensibles et peu accessibles pour l'entretien.

La présence de secteurs boisés, qui constituent des espaces naturels de transition entre les zones agricoles et les espaces bâtis, renforce les intérêts paysagers et naturels de la commune.

La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel sont des priorités pour améliorer le cadre de vie.

▪ Le patrimoine architectural

La commune possède quelques éléments du patrimoine bâti de grande qualité, et le bâti traditionnel est de manière générale bien rénové.

Leur préservation contribuera à renforcer l'attractivité communale.

▪ L'activité agricole

Bien que l'activité agricole ait considérablement diminué sur Montberon, 4 exploitants sont encore recensés sur le territoire. Ils se situent notamment sur la vallée du Girou et sur la plaine entre Saint Loup et Montberon.

Une urbanisation trop lâche risque de compromettre l'activité agricole.

Orientations générales

La vallée du Girou comporte une zone inondable dans laquelle **le développement de l'urbanisation est à proscrire.**

Les ruisseaux qui jouxtent les zones d'urbanisation **doivent être accessibles** pour faciliter leur entretien.

La présence de secteurs boisés est aussi à **préserver**. La commune pourrait en acquérir une partie afin de l'aménager.

Les deux châteaux de la commune et leurs abords représentent un intérêt culturel que la commune souhaite **protéger**.

Les espaces agricoles de la vallée du Girou à fort potentiel agronomique et de la plaine entre Saint Loup et Montberon **sont à préserver** de manière à ne pas gêner l'activité.